

Les fortifications de Parthenay sous Hugues 1er et Guillaume V Larchevêque.

En évoquant les règnes de Hugues 1er et de son fils Guillaume V, j'ai évoqué les subsides qui furent versés par les rois d'Angleterre, Jean sans Terre puis Henri III. Bien que nous ne connaissions pas le montant des sommes reçues sous Jean sans Peur (de 1202 à 1216), ces dernières furent de toute évidence importantes. Avec Henri III, le versement est de 500 marcs par an (somme conséquente), avec parfois 1000 marcs supplémentaires. Les paiements s'étalèrent de 1226 à 1242.

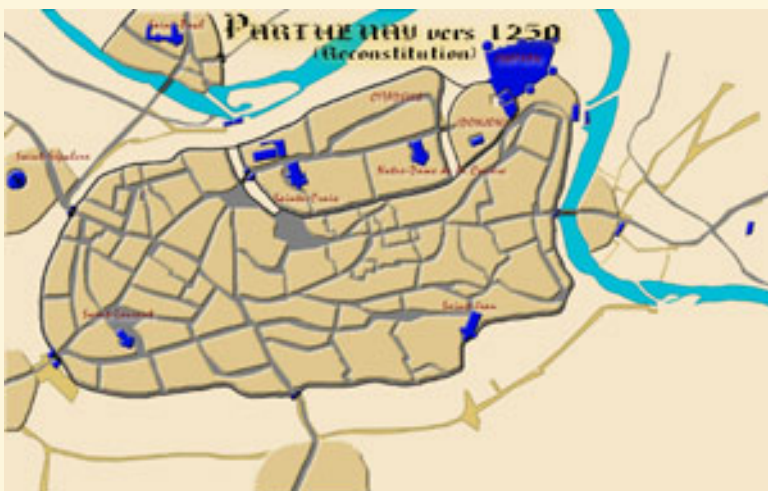
Même si, en 1202, lorsque commencent les versements, la cité de Parthenay est déjà fortifiée, nous sommes bien loin de la physionomie qu'elle offrira quarante ans plus tard.

Avant les premiers travaux financés par l'argent anglais, les fortifications maçonnées de la ville se composaient principalement de la Citadelle – qui faisait office de château – avec un probable donjon qui devait se trouver entre l'actuelle bastille de Richemont et l'église Notre-Dame de la Coudre. Le château d'aujourd'hui n'existait pas, si ce n'est le front sud actuel, mais qui était articulé différemment de manière à opposer une résistance à un ennemi venant du nord. Une porte fortifiée s'y trouvait ; elle servira de soubassement à celle du nouveau château au XIIIe siècle. Une première porte de la Citadelle, dont il existe encore quelques vestiges, permettait d'accéder au château de l'époque (toute la Citadelle). Si toutes les portes fortifiées devaient être maçonnées, la ville, elle, n'était que partiellement entourée de remparts de pierre ; le reste des fortifications étant vraisemblablement en terre et en bois.

Quarante ans plus tard, le château actuel avait été construit (mais pas le fossé devant la bastille de Richemont - XVème siècle -) ; la porte de la Citadelle avait sa physionomie actuelle ; celle de Saint-Jacques avait un couronnement différent de celui d'aujourd'hui ; l'ensemble de la ville était entouré de maçonnerie de pierre, et les côtés est et sud avait été renforcés par plusieurs lignes de fossés. Il est également probable que la ligne de fortification avancée qui se trouvait sur ces mêmes côtés et entre deux fossés remonte à cette époque..

Durant la période qui nous occupe, en 1207 exactement, la ville de Parthenay et son château sont pris de vive force par Philippe Auguste. Il semble que la tour primitive sur laquelle repose l'actuelle tour du Châtelet (ou de la Poudrière) et qui conserve des traces d'incendie, puisse être un témoin de cette période difficile. Il est également possible que, si donjon il y avait, ce dernier puisse avoir été démoli vers 1207-1210, période durant laquelle Philippe Auguste avaient placé ses hommes à la tête de la baronnie de Parthenay. Les exemples, où ce monarque fit détruire des donjons et autres châteaux pour punir des vassaux, ne sont pas rares. Cependant, en l'absence de preuve avérée, cela ne demeure qu'une hypothèse.

J'ajouterai enfin que la porte de la Citadelle actuelle conserve elle aussi les stigmates d'une destruction partielle. Sa base remonte probablement à la première période des subsides anglais, le haut à la seconde période.



Plan des fortifications de Parthenay vers 1250. Dessin Albéric VERDON.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Une vision anglaise de Parthenay, publiée en 1854.

Si nos amis anglais apprécient aujourd'hui de s'installer en Gâtine, cela n'a pas toujours été le cas, même si, et c'est ici un clin d'oeil à l'histoire, les anglais ont longuement occupé le Poitou (et leur argent a servi à la fortification de Parthenay). Pour illustrer mes dires, je citerai John Murray, qui publie en 1854 un ouvrage intitulé « A handbook for travellers in France », c'est-à-dire « Le manuel du voyageur en France ». L'auteur relate ses pérégrinations à travers la France en se référant aux principales routes de l'époque. Il indique, pour chacune des localités traversées, l'hôtel où il est hébergé, la population, un résumé de l'histoire du lieu et les principaux vestiges historiques. Il offre donc l'opportunité à n'importe quel sujet de sa majesté de se faire une idée des localités qu'il traverserait s'il empruntait l'une ou l'autre des principales routes de France.

La ville de Parthenay est citée à deux reprises par John Murray, une fois sur la route de Nantes à Poitiers et une autre fois pour celle de Saumur à Bordeaux.

Voici ce que déclare John Murray : « Parthenay (Inn : H. des Trois Piliers), a poor town of 4024 Inhab., though carried by storm by the Republican forces under Westermann, escaped annihilation, and retains some fragments of antiquity, in the ruins of its castle, the gate of St. Jacques, and the Ch. of St. John, said to be a structure of the 9th centy. The town stands on the rt. bank of the Thoue, a tributary of the Loire, in a hilly district. »

La traduction proposée par Céline Ligier est la suivante : « Parthenay, une ville pauvre de 4024 habitants, qui, bien qu'ayant subi l'assaut des forces républicaines commandées par Westermann, a échappé à la destruction. Elle conserve quelques fragments antiques dans les ruines de son château, la porte St-Jacques et l'église St-Jean, dont on dit que la structure date du IXe siècle. La ville est située sur la rive droite du Thouet, un affluent de la Loire, dans une région vallonnée. » L'auteur indique également qu'il a séjourné à l'hôtel des Trois-Piliers, très vieille auberge qui se trouvait au Marchioux et donnait sur l'actuelle place des Martyrs-de-la-Résistance.

John Murray a effectué ses voyages en France plusieurs années avant la parution de son ouvrage. Il cite notamment l'église Saint-Jean comme étant un ensemble remarquable alors qu'elle est démolie en 1820. Cela voudrait donc dire qu'il passa à Parthenay avant cette date, et, c'est d'autant plus crédible qu'il évoque les guerres de Vendée et le passage de Westermann. S'il était passé quelques années plus tard, il aurait toujours retrouvé le même état d'esprit frondeur avec l'affaire Berton en 1822, et la tentative de soulèvement par la Duchesse de Berry en 1832.

L'utilisation de « poor town » met bien l'accent sur le peu de considération dont jouissait alors notre ville, tant du côté anglais que du côté français. D'ailleurs, certains élus locaux de l'époque n'hésitaient pas à comparer Parthenay à un village d'Afrique.



Vue générale de Parthenay au milieu du XIXe siècle, par Sadoux.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Le renouveau du collège de Parthenay en l'an XII.

La ville de Parthenay a possédé un collège fondé en 1561 mais qui ne se développe véritablement qu'à la fin du XVIIIème siècle. Malheureusement, la Révolution a comme conséquence sa fermeture définitive au moment des guerres de Vendée. Cependant, dès l'an XII, il renaît sous une autre forme et voici comment il est présenté :

« La ville de Parthenay a réorganisé son ancien collège sous la direction du citoyen Louis Mazure; & conformément aux lois & aux arrêtés du Gouvernement sur la police des écoles secondaires municipales, l'instruction y aura pour objet, les langues latine & française, la géographie, l'histoire & les mathématiques. L'instruction est donnée à des élèves externes & à des élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires. Il y a des maîtres d'agrément particuliers pour les élèves non externes. Les pensionnaires seuls portent l'uniforme prescrit par l'arrêté du Gouvernement, du 19 Vendémiaire an 12. Ils assistent régulièrement aux offices religieux. Ils sont surveillés, & la surveillance roule principalement sur le bon emploi du temps, l'étude du coeur & du caractère, sur tous les soins propres à entretenir ou réveiller le goût du travail & l'amour de la vertu. Ils couchent seuls & sont surveillés dans les dortoirs. Enfin l'établissement est sous la surveillance d'un bureau administratif nommé par le Gouvernement; & sous tous les rapports, il est fait pour inspirer la plus grande confiance aux familles. Le prix de la pension est de 401 francs pour l'année scolaire; chaque quartier est payé d'avance. »

Louis François Mazure, directeur de l'école secondaire, est alors membre de l'Athénée de Niort, et le 12 frimaire an XII il se fait remarquer par la lecture d'une épître où il célèbre le préfet Dupin.

Le nombre d'élèves du collège de Parthenay est alors très faible. Ainsi, en 1812, il ne s'y trouve que 2 pensionnaires, 4 demi-pensionnaires et 17 externes.

La première remise des prix, effectuée le 14 fructidor an XII sous l'autorité d'André Charbonneau, sous-préfet, mérite d'être mentionnée. S'il n'est pas permis de connaître l'origine de tous les collégiens, il est à remarquer que certains viennent d'Airvault (Jean-Baptiste Dezanneau), d'Ayron (Jean Chenier), de Mauléon (Gaspard Mounier), de Saint-Clémentin (Samuel Gaudrie), mais aussi d'Angoulême (Jean-Louis-Honorat Chollet).

Je me contenterai de mentionner quelques prix attribués aux parthenaisiens et en citant leur devenir.

Prix de mathématique à Joseph-Toussaint Guilhaud (deviendra notaire) et Paul Chasteau (deviendra juge). Ce dernier reçoit également le prix d'humanité et de grammaire française. En 5e classe, Stanislas Gaby reçoit le prix de version (deviendra surnuméraire à l'enregistrement). Un encouragement est donné à Jean-Claude Sionneau (deviendra minotier, principale fortune émergente en 1836). En 6e classe, le prix de composition revient à Auguste Supervielle (deviendra receveur d'enregistrement).



Deux exercices extraient d'un examen au collège de Luçon en 1789.

Au loup !

Animal emblématique qui cristallise nos peurs ancestrales, le loup fut essentiellement poursuivi en Gâtine pour ses attaques contre les animaux domestiques. Pour la Gâtine, c'est en 1921 que le dernier loup fut aperçu. Paul Emile Bouchet du Plénître à la Chapelle-Bertrand eut tout le loisir de le regarder, un soir, « entre chien et loup ». La bête disparut en direction des bois de la Ferrière.

La nature du loup a focalisé l'attention des hommes et ces derniers lui firent endosser bien des maux. L'historien n'est pas le dernier des responsables en ce domaine. Ainsi, dans l'ouvrage « Le Bestiaire Poitevin », l'auteur qui traite des loups cite bien évidemment notre Grand Veneur de Gâtine, Jacques du Fouilloux. Il évoque une partie de ce passage : « *La chair de l'homme est si savoureuse & si plaisante, que puisqu'ils en sont encharnez (nourris) ils ne mâget (mangent) austres bestes, ains (mais) se laissent mourir. J'ay veu qu'ils laissoient les brebis, & prenoient & tuoient le pasteur : le loup est sçavante beste & fausse, plus que nulle autre.* » Écrire l'histoire c'est l'interpréter, et ici, une telle phrase sortie de son contexte donne une image négative du loup. En fait, Jacques Fouilloux traite de ce qu'il dénomme les « loups garoux », ceux qui ayant goûté la chair humaine – notamment en pays de guerre où ils trouvent des cadavres devenus charognes –, deviennent mangeurs d'hommes.

Jacques du Fouilloux, dans son ouvrage de 1573, donne une toute autre image du loup : « *Il y a aucuns loups qui mangent des enfans, & aucunes-fois les hommes, & ne mangent null autre chair depuis qu'ils y sont encharnez (nourris), ainçois (au contraire) se laissent mourrir.* »

Quoi qu'il en soit, le loup étant nuisible pour les troupeaux, sa traque est permanente. À la Révolution, des primes sont accordées à ceux qui rapportent la preuve qu'ils ont tué un loup. Une première loi est votée en ce sens le 11 ventôse an III, puis le 10 messidor an V. Jean Morin, de la Blanchère du Tallud, est l'un des premiers à en profiter lorsqu'il abat une louve le 24 germinal an IV. Laurent Robert, de Pompaire, abat un loup le 19 floréal suivant, et Joseph Rousselière, même commune, tue une louve le 6 prairial. Gabriel Baudet, agriculteur à l'Anglée à Parthenay tue une louve le 4 frimaire an V et un loup de 10 ans le 13 germinal an VII. Un loup mâle de 3 ans sera encore tué au Plessis de la Chapelle-Bertrand le 5 prairial an VII.

Les primes servent « à encourager les hâbitans de la campagne a s'occuper de la destruction de ces animaux qui sont fort nombreux et causent beaucoup de maux. » Ce qui sert de justificatif au paiement des primes n'est pas sans poser problème. Ainsi, le 6 thermidor an V, la municipalité de Parthenay ordonne à Sapin, roulier, de transporter à Niort les 5 têtes des loups tués par le citoyen la Rochebrochard et demande des consignes quant aux transports des têtes compte tenu des odeurs de putréfaction.

En l'an XII, il sera tué 11 loups, 11 louves et 34 louveteaux dans l'arrondissement de Parthenay. En 1863, pour l'ensemble du département, il sera encore pris 63 loups.



Départ de chasse, vignette de l'ouvrage de Jacques du Fouilloux.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Hugues II Larchevêque, l'époux d'une Lusignan.

Lorsqu'en 1242 Hugues II devient seigneur de Parthenay, il est encore mineur et c'est donc son oncle, Geoffroy de Rancon, qui assure la tutelle de ses biens. L'avènement du jeune Larchevêque ouvre une longue période de tranquillité pour la Gâtine.

En prenant Valence de Lusignan comme épouse, Hugues II savait-il que ce mariage allait non seulement le mettre un jour à la tête de vastes domaines, mais également donner l'occasion à sa descendance de s'attribuer des origines jusqu'à la fée Mélusine ? C'est peu probable, mais plus d'un siècle plus tard, Guillaume VII Larchevêque demandera à Couldrette, son chapelain, de lui écrire un *Roman de Mélusine* qui crée cette filiation.

L'extension des domaines d'Hugues se fera en plusieurs étapes. En 1248, à la mort de Geoffroy II de Lusignan, Hugues II prend possession, au nom de sa femme, des châteaux et seigneuries de Mervent, Vouvant, Mouchamp et Moncontour. En 1269, Hugues obtient également la châtellenie de Taillebourg, comme héritier de Geoffroi de Rancon.

Il consacre sa vie à la gestion et la consolidation de ses domaines, s'occupant à régler des problèmes surgissant entre les nombreux établissements religieux qui couvrent son territoire. En 1257, il établit une charte qui détaille précisément les droits des habitants du bourg de Parthenay-le-Vieux. En novembre 1259, il transige avec le prieur de Saint-Paul à propos d'une plante tinctoriale, la guède, aujourd'hui connue sous l'appellation de pastel. En février 1261, c'est avec les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers qu'il compose pour une terre près de Moncontour. En 1261, il négocie avec les religieux de l'abbaye de Bourgueil pour des domaines situés communes du Busseau, de Foussay et de Saint-Laurs. En 1265, il transige avec les moines de l'abbaye de la Grenetière, puis avec ceux du prieuré de Bois-d'Allonne, en 1267.

Entre-temps, vers 1255, le désaccord qui oppose Hugues II et le prieur de Xaintray conduit à une enquête qui a le mérite de mieux faire connaître les droits, us et coutumes de l'époque en Gâtine.

L'expérience qu'il acquière dans la transaction et le règlement de litiges font bientôt de lui un homme fortement sollicité pour arbitrer des affaires qui ne le concernent pas. Il en est ainsi en 1269 dans un conflit entre Maurice de Belleville et Girard Chabot où son jugement est accepté par les deux partis.

Si la paix règne en Gâtine, Hugues n'en est pas moins un baron qui doit servir son suzerain. Ainsi, en 1266, il est au côté de Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis pour la conquête des Deux-Siciles (territoire comprenant la Sicile et le sud de l'Italie), où il participe à la bataille de Bénévent.

Hugues II décède le 11 avril 1271 et il est inhumé dans la chapelle des Cordeliers qu'il semble avoir fondée. Il laisse 6 enfants dont Guillaume qui lui succède et Marguerite qui deviendra abbesse de Fontevrault en 1303.



Sceau et contre-sceau de Hugues II.

Jeanne Brechet et le « mal impur ».

Dans une lettre du 7 août 1800 Jean-Baptiste Faily, maire de Parthenay, fait entrer dans l'histoire une simple femme de Parthenay : Jeanne Brechet. Comme tant d'autres, elle n'aurait dû laisser pour toute trace que ses actes d'état civil. Il n'en est rien, mais cette femme aurait certainement préféré rester dans l'ombre de l'histoire. Le maire déclare qu'un « mal impur la consume et dévore depuis plusieurs années ». Quel est donc ce mal impur ? Celui qui désigne normalement la lèpre ? Non, le « mal vénérien » autrement dit la syphilis.

Il est assez rare que les archives de notre ville conservent la trace de cette maladie dont l'origine reste toujours problématique mais qui semble s'être réactivée après la découverte de l'Amérique. Quoi qu'il en soit, cette maladie empoisonne principalement le milieu de la prostitution et l'armée. Pour autant, Jeanne Brechet est-elle une prostituée ? A priori, non. Mariée, mère de deux enfants, rien n'aurait fait penser qu'elle puisse être atteinte de cette maladie. Deux cas se présentent alors : la contamination par son mari, Louis Jounault qui décèdera en 1819, ou la contamination par un autre homme. Il n'est bien sûr pas possible de trancher.

Devant le cas de cette femme que l'on ne peut soigner à Parthenay, le maire, le préfet et le citoyen Cruvillier, administrateur de l'hôpital de Niort, conviennent de l'envoyer à Niort avec son enfant. Ce qui paraît anodin aujourd'hui ne l'était pas à cette époque. Un conflit larvé opposait toutes les principales communes du département, relents des rivalités nées de la désignation des chefs-lieux, des administrations centrales, brouille due aux guerres de Vendée et aux répartitions arbitraires des impôts. On comprend dès lors la petite phrase du maire lorsqu'il évoque la fraternité qui a « déterminer à franchir les petites considérations résultantes des intérêts de localité ».

Pour revenir à Jeanne Brechet, le maire profite de son courrier pour demander qu'elle soit gardée jusqu'à complète guérison. Il faut avouer que c'était l'hospice de Niort qui prenait les frais à sa charge. La patiente se retrouve donc bientôt à Niort, mais son séjour ne se passe pas bien et elle rentre à Parthenay. Il semble que des « mal intentionnés » « la firent concevoir, s'imaginer qu'elle ne recevrait pas le traitement particulier qui lui convenait ». Un nouveau courrier est nécessaire par l'entremise du préfet pour que Jeanne Brechet retrouve l'hôpital de Niort peu après le 6 septembre 1800. Le maire prend ensuite quelques nouvelles et félicite enfin la directrice de l'hôpital de Niort le 15 septembre 1800 car la mère et la fille sont « parfaitement guérie » : « Ce bienfait a été vivement senti par les concitoyens ».

On soignait la syphilis avec du mercure, notamment les dragées antivénériennes de Jean Keyser, inventées dans la 2^e moitié du 18^e siècle. Jeanne Brechet fut-elle véritablement guérie ? On peut le penser puisqu'elle porte allègrement ses 70 ans en 1836 et sa fille Julie, 43 ans. Cette dernière, cardeuse de laine, s'est mariée le 11 février 1822.



Conter fleurette n est pas sans danger, dessin de Paul Gellé.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Un futur pape en Gâtine.

Le 1er février 1305, la Gâtine est en émoi : l'archevêque de Bordeaux effectue la visite de tous les établissements religieux. Si cet émoi a une origine spirituelle tant il importe aux esprits de ce temps de pouvoir rencontrer une des plus hautes autorités religieuses, il est aussi temporel. En effet, l'archevêque est accompagné de sa suite et chaque établissement visité est tenu de lui fournir l'hébergement et la nourriture.

Bertrand de Got est issu de la noblesse gasconne. Il étudie le droit civil à Orléans et Bologne et obtient des charges religieuses à Bordeaux, Tours, Agen et Lyon. Le 23 décembre 1299, alors qu'il est archevêque de Comminges depuis 4 ans, il est nommé archevêque de Bordeaux.

Le 1er février 1305, il entre en Gâtine par Chalandray et arrive à Parthenay le lendemain. Là, il gagne le prieuré de Saint-Laurent, y célèbre la messe, donne la confirmation et la tonsure. Le 4 février, il donne les mêmes sacrements au prieuré de Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux et en l'église du Sépulcre qui en dépend. Le lendemain, c'est au tour du prieuré de Saint-Paul de « souffrir » sa présence et surtout celle de sa suite. Le 6 février, le chapitre Sainte-Croix est sollicité à son tour. Il séjournera ensuite à Gourgé, la Peyratte, Lamairé, Airvault... Il revient en Gâtine le 1er avril en arrivant par l'Absie. Il passe ensuite à Saint-Paul-en-Gâtine, le Busseau, le Beugnon, Ardin. On le retrouve à Parthenay le 30 mai et part pour Ayron le lendemain. Alors qu'il circule sur les franges de la Gâtine souffrant déjà d'une grave maladie, loin de là, à Rome, se prépare un évènement considérable.

Napoléon Orsini, un des cardinaux réunis en conclave pour élire le remplaçant du pape Benoît XI, propose à ses collègues le nom de Bertrand de Got. Ce dernier est élu le 5 juin 1305 par dix voix contre 5 et prend le nom de Clément V. Le choix de sa personne n'est pas neutre. Il est tout à la fois sujet du roi de France – apprécié par ce dernier – ainsi que vassal du roi d'Angleterre auprès duquel il a servi.

Cette même année 1305, un nommé Esquieu de Floyran fait naître des rumeurs anti-templières dans son Agenais d'origine. C'est le début de la vaste machination qui fera tomber l'ordre du Temple. Clément V est directement impliqué dans cette histoire. Face à un Philippe le Bel manipulateur, aidé en cela par son conseiller Guillaume de Nogaret, et par une inquisition qui leur est toute acquise, Clément V n'a guère de marge de manœuvre. Il parvient toutefois à imposer une commission pontificale dont les membres ne sont pas convaincus de l'hérésie des templiers.

L'ordre du Temple est supprimé lors du concile de Vienne et par décision du pape « pour le bien général » en mars 1312, mais l'ordre n'est pas condamné. On doit à Clément V l'installation des papes à Avignon et la nomination de nombreux cardinaux français. Il meurt le 6 avril 1314 à Roquemaure alors qu'il cherche à terminer sa vie dans son pays natal. Avec le décès de Philippe-le-Bel, la légende « templière » pouvait naître.



CLEMENT V
Bertrand de Got
(d'or à trois fasces de gueules)

Représentation de Clément V et de ses armoiries.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Fief et métairies de Sunay à Châtillon/Thouet (1e partie).

L'histoire de la terre et fief de Sunay, placée à cheval sur les communes de Châtillon-sur-Thouet et d'Adilly, est représentative de l'évolution de la Gâtine au cours du temps. Je reprends ici une partie du travail du docteur Louis Merle, effectué au milieu du XXe siècle.

L'histoire de Sunay peut être appréhendée à partir du quinzième siècle, à l'époque où ce fief était constitué d'une profusion de petites parcelles tenues par des bordiers, alors que l'élevage bovin en Gâtine était encore à l'aube de sa splendeur future.

Le fief relève de la baronnie de Parthenay et son seigneur, dont on ignore alors le nom, se débat dans de grandes difficultés. En fait, le pays s'est dépeuplé à cause des guerres et de nombreuses parcelles sont abandonnées, faute de bras. Il en vend quelques unes pour s'assurer qu'elles demeurent exploitées et qu'elles lui rapportent des revenus à travers les droits dont elles sont frappées.

Au XVe siècle, le village de Sunay est dominé par le logis seigneurial, dont les bâtiments s'ordonnent autour d'une cour centrale à laquelle on accède par un portail. Ce dernier s'ouvre sur le chemin qui conduit à la chaussée de l'étang. Là, se trouve le moulin à eau de la seigneurie, doublé d'un moulin à vent dont la tour se dresse tout près, au milieu d'une immense parcelle qui ne contient pas moins de vingt hectares. Le long de la rivière, s'étale la Prée du Logie dont le nom indique assez que le châtelain s'en est réservé la jouissance.

Autour du logis, les maisons des tenanciers, ouvrant sur le quaireux (aire) du village. Elles abritent des laboureurs à bras. Sur le quaireux : la grange, indivisible et commune, où chaque exploitant dispose d'une ou deux travées pour y serrer ses récoltes. L'absence d'étables – les ventes n'en mentionnent jamais à cette époque – montre que la culture n'exige pas de train de labourage. Les bras du tenancier et ceux de ses enfants suffisent à retourner le sol, sans avoir besoin de recourir à la charrue. Les vergers et les jardins sont également communs ; Chaque tenancier y possède quelques planches à peine séparées de celles de ses voisins par une allée.

Pour ce qui est des terres labourables, chaque foyer en possède quelques hectares. Pour les prés, fauchables et gaignables, la récolte se fait en commun. Après la moisson, tous ces espaces sont livrés à la vaine pâture, c'est-à-dire laissés librement accessibles à tous les animaux des tenanciers.

Par ailleurs, le village de Sunay n'est pas uniquement peuplé de laboureurs. On y rencontre également des artisans. La vente de 1595 mentionne une petite maison appelée « la boucherye ». Un autre contrat signale la boutique d'un maréchal ; un troisième fait état de celle d'un « tessier en toile », comme quoi le tissage ne se pratiquait pas qu'en ville. Il faut encore y ajouter le meunier et probablement un boulanger ou un fournier qui utilisait le seul four de Sunay. Le village était donc capable de vivre en quasi-autarcie sous l'oeil intéressé du châtelain.



Le fief de Sunay d'après un plan du docteur Merle.

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Fief et métairies de Sunay à Châtillon/Thouet (2e partie).

Dans le dernier tiers du XVI^e siècle, le fief de Sunay entre dans la famille Chapelain par le mariage de Marie Pidoux avec Olivier 1^{er} Chapelain, sieur de Perdondalle (Chalendeau). Si ce dernier détient le fief, il n'est pas propriétaire de tout ce qui s'y trouve. Les familles Fillon, Crespeau, Joubert, Mousnier, Esvert, Bréchouere possèdent quelques terres.

Olivier 1^{er} Chapelain s'active à reconstituer les terres du fief originel et il va pour cela utiliser une stratégie douteuse. Ainsi, le 6 juin 1576, il se rend acquéreur de bâtiments et de terres appartenant à Jehan Crespeau, laboureur à bras. En fait, le vendeur doit du blé à l'acheteur et cette vente ressemble fort à un moyen de mettre un terme à une créance ; d'autant plus que le vendeur devient le locataire de son ancienne propriété !

Le 9 avril 1587, Olivier Chapelain poursuit sa politique et achète à François Guynard, laboureur, « la sixième partie, contenant une travée et demie de la petite grange du village de Sunay » ainsi que quelques parcelles de terre, moyennant 5 écus. Le 20 mai 1590, il acquiert auprès de Pierre Payault et Catherine Mousnyer « tous les droits et portions qui leur appartiennent au tènement de Sunay », moyennant 6 écus. Le 27 juin 1595, il poursuit ses achats et acquiert auprès des enfants Fillon, 4 journaux de prés et 36 boisselées de terre (6,5 hectares).

Olivier Chapelain décède le 10 mars 1604 et est inhumé en l'église de Châtillon. Entre temps, son fils Olivier avait épousé, vers 1660, Marie Mathurine Pidoux, dame de Perdondalle. Cette dernière fut notamment marraine d'une cloche fondue en l'église du Saint-Sépulcre de Parthenay le 25 août 1571.

Olivier II Chapelain ayant embrassé la religion protestante, il se fait arrêter au château de Perdondalle le premier mars 1586.

Dans sa politique d'achat pour reconstituer le fief de Sunay, la famille Châtelain se trouve entravée par celles des Mousnier car ces derniers y tiennent une place prépondérante. Ainsi, en 1635, le bail des droits sur les propriétés de ce fief se fait entre les Mousnier et les Chapelain. Plus tard, en 1660, il est avéré que Joseph Chapelain, seigneur des Vaux et de Sunay, est le seul propriétaire de la métairie du Haut-Village de Sunay. Enfin, quatre ans plus tard, le même Joseph Chapelain est en complète possession du fief et l'affirme à Barthélemy Boidin, sieur de la Bironnière, avocat à Parthenay, moyennant 1200 livres par an.

Joseph, le dernier de la lignée des Chapelain, ne laisse qu'une fille, Magdelaine qui vend le fief en 1720 à Marie Tiraqueau. En 1740, Sunay appartient au fils de cette dernière, Jean-Baptiste Simon Boyer de la Boissière, trésorier des États de Bretagne. Lors des guerres de Vendée, Antoine Ardouin est obligé d'abandonner Sunay qui sera acheté plus tard, en 1845, par Charles-Gaspar Mounier.

Le pittoresque site de Sunay mérite d'être admiré avec son étang, sa croix, et ses deux ponts médiévaux dont l'un est associé à un moulin à eau. En 1809, la roue de ce moulin pouvait produire 100 kg de farine par jour. Les meules venaient de Dissay et de Châtellerault.



La croix, les ponts et le moulin de Sunay, ainsi que les armoiries de Barthélemy Boidin (vers 1680).

[\[fermer cette fenêtre\]](#)

Une vache ensorcelée au moulin de Brassard.

Avec l'Empire puis la Restauration, la mise en place d'une administration aux multiples ramifications donne lieu à d'abondants courriers. C'est à travers ceux-ci qu'il est notamment possible de découvrir que de vieilles superstitions circulent encore, que ce soit dans la campagne ou dans la ville. Pourtant, dès le XV^e siècles, Arthur de Richemont, seigneur de Parthenay, avait entamé une « chasse aux sorcières » et n'avait pas hésité à envoyer des malheureux au bûcher.

Revenons à l'été 1818. En juillet, le maire de Parthenay, Charles-Augustin Turquand d'Auzay – royaliste et catholique convaincu –, est obligé de rapporter au sous-préfet et au procureur du roi une sombre affaire de vache ensorcelée.

Les faits se déroulent au *moulin de Brassard* qui fait alors l'objet de travaux. Ce moulin est connu dès 1281 et il ne sera dénommé Brossard qu'au cours du XIX^e siècle ; le « o » remplaçant le « a » ; on a ici une belle évolution du français.

Le moulin semble appartenir alors à Jean Benoist, meunier. Louis Guillemet, entrepreneur de bâtiment, est chargé des travaux et il y occupe plusieurs ouvriers.

Le 12 juillet 1818 au soir, Louis Seguin, jeune garçon de 14 ans qui travaille pour Louis Guillemet, entre dans l'écurie du moulin et y dépose ses outils, tout comme ses compagnons. Le lendemain matin, arrivée le premier, il entre dans cette même écurie pour y récupérer ses instruments de travaux. Soudain, il est accosté par le sieur Benoist et son domestique qui l'insultent vivement, accusant sa mère d'avoir ensorcelé une vache, et « que *c'était lui Seguin fils qui avait apporté le sort que sa mère avait jetté sur la vache* ».

Aux dires de Benoist, la vache ne donnait plus autant de lait et cela ne pouvait provenir que d'un sort qui lui avait été jeté. Le meunier et son domestique s'acharnent alors sur le jeune garçon, le ruent de coup, puis ils le traînent dans la maison d'habitation du moulin. Là, l'horreur est à son comble : les deux bourreaux « *jetterent un fagot de bois dans le feu et étendirent dessus ce jeune homme* ». Fort heureusement, deux autres ouvriers maçons qui arrivent alors pour prendre leur travail, entendant les cris de Louis Seguin, se précipitent dans la maison et retirent le garçon du brasier. Boinot et Louis Giroire sauvent ainsi la vie du jeune ouvrier.

La dernière phrase du maire est éloquente : « *Cette malheureuse affaire est une preuve de la superstition qui aveugle encore les habitants de nos campagnes ; jusqu'à quand croiront-ils donc au sortilège ?* ». En écho, il faut bien avouer qu'aujourd'hui encore des superstitions survivent car l'homme à infiniment besoin de croire pour exister, de donner un sens à toute chose et de trouver des explications à toutes ses interrogations.



Une autre superstition : le voyage de sorcières sur des boucs. (dessin de Paul Gellé).